



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 090-2020
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.135

Déposée le : 08.05.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 04.06.2020

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -

Renforcer la santé de la population, ce qui comprend son bien-être physique, psychique et social

Pendant la crise du coronavirus, l'accent était placé exclusivement sur la publication du nombre de décès et de nouvelles contaminations ; les pathologies préexistantes n'étaient guère prises en compte. Par conséquent, les aspects psychiques et sociaux ont été négligés, alors qu'ils définissent en principe la santé selon la Charte d'Ottawa ou encore selon la loi bernoise sur l'école obligatoire. Selon des experts, ce genre de pandémie est appelé à se reproduire à l'avenir, et nous devons donc repenser notre système de santé. Plutôt que de se contenter de réagir en lançant des recherches pour découvrir un médicament ou un vaccin, il faut développer des stratégies pour renforcer le système immunitaire des citoyennes et des citoyens. Des ressources supplémentaires sont nécessaires pour renforcer la sensibilisation sanitaire de la population et pour intégrer une prévention active dans notre quotidien. Il importe de s'occuper à temps du système immunitaire, et de ne pas attendre qu'un nouveau virus se propage.

Le système immunitaire (il s'agit ici des cellules immunocompétentes telles que les leucocytes, les lymphocytes, les macrophages, etc.) peut être renforcé par différentes mesures qui devront à l'avenir être envisagées.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif partage-t-il l'avis selon lequel l'état de santé mentale et sociale des individus a été négligé et que cette négligence affaiblit le système immunitaire ?
2. Que fait le Conseil-exécutif pour assurer que tous les groupes sociaux reçoivent une dose suffisante de vitamine D, c'est-à-dire pour garantir la possibilité de séjourner à l'air libre, au soleil ?
3. Quelles sont les mesures prévues par le Conseil exécutif pour que les personnes âgées actives puissent continuer de gérer leur quotidien comme elles en ont l'habitude (c'est-à-dire sans l'aide de

tiers) même lors d'une pandémie, afin d'éviter qu'elles ne perdent des compétences, ce qui entraînerait inéluctablement leur admission précoce dans un établissement médico-social (EMS) ?

4. Le Conseil-exécutif entend-il à l'avenir adresser davantage l'appel à se protéger soi-même aux personnes des groupes à risque avec des pathologies préexistantes comme le diabète ou les maladies cardiovasculaires, et surtout aux fumeurs et fumeuses ?
5. Les mesures d'aide en cas d'addiction seront-elles à l'avenir davantage focalisées sur l'aide au sevrage de ce groupe de personnes particulièrement vulnérable ?
6. Soumettra-t-on désormais à une analyse critique la consommation quotidienne d'une moyenne de dix médicaments dans les EMS, connue pour affaiblir le système immunitaire ?
7. Le Conseil-exécutif pourrait-il envisager de fournir une contribution à la santé physique, mentale et sociale de la population – par exemple sous la forme de bons pour des cours d'activité physique pour les enfants en âge de fréquenter l'école obligatoire, pour les élèves des écoles professionnelles et des gymnases, mais en particulier pour les retraitées et les retraités ?

Motivation de l'urgence : la population attend des réponses à ces questions pressantes, étant donné qu'une deuxième pandémie peut éclater à tout moment.

Destinataires

– Grand Conseil